

Règlement " PETANQUE "

Introduction

Entre les clubs Pétanque affiliés à l'UFOLEP, il est créé une commission "Pétanque". Elle est composée des Présidents de chaque club ou de son représentant désigné par lui. Cette année, une section "Double Appartenance" (DA) est créée. En UFOLEP, la double appartenance désigne le fait d'être titulaire, au sein du même club, d'une licence UFOLEP tout en étant également licencié dans une autre fédération sportive. Ses concours se dérouleront de la même manière que celui des "Simple Appartenance". Dans chaque club, un responsable sera désigné pour assurer le bon déroulement des concours. Tout joueur suspendu en fédération le sera automatiquement en UFOLEP et vice versa.

Rôle de la Commission Pétanque

Toutes décisions prises par la commission prévalent sur les règlements internes de chaque club. Pour les litiges, la commission se réunira et prendra les décisions qui s'imposent. Elle sera épaulée par la commission de discipline départementale, dans le domaine qui lui est dévolu. La saisine de cette commission se fait uniquement par rapport écrit. Elle déterminera le nombre d'équipes à qualifier en fonction des quotas imposés. Veillera au bon respect du bon déroulement des compétitions. Un rapport sera transmis au délégué UFOLEP à l'issue de chaque compétition qui statuera sur d'éventuelles suites à donner.

Qualifiées pour le National pétanque :

Seuls les licenciés dans le département seront qualifiés pour le "National". Toutes les catégories ne sont pas systématiquement représentées

- Les 3 premières équipes au classement par points

- Les 2 premières équipes du championnat de l'Aube (si le champion et le finaliste font partie des équipes qualifiées durant la saison régulière, les places qualificatives seront transférées au qualificatif).
- L'équipe vainqueur du qualificatif

Mixte féminin :

Pour participer au National, (sous réserve des quotas) chaque joueur et joueuse devra

-avoir participé à 1 concours par club, donc 6, (3 doublettes- 3 triplettes).

-avoir participé au championnat de l'aube

- avoir participé au qualificatif

En l'absence de quota les joueurs (joueuses) pourront changer de catégorie.

Jeune:

En cas de quota, c'est les champions de l'Aube qui iront au National.

Triplette vétérans :

Le champion de l'Aube sera qualifié pour le National (suivant les quotas)

En l'absence de quota les joueurs (joueuses) pourront changer de catégorie.

Nota : Les équipes qualifiées au classement par points et au championnat de l'Aube ne pourront participer à ce Qualificatif. Si une ou plusieurs équipes.

Nota : Si la saison triplette (12 concours) ne peut aller au-delà de 9 concours effectués, toutes les équipes joueront leur qualification au championnat de l'Aube.

Organisation et déroulement des concours

Règles générales

- Un calendrier est établi avant le début de saison dans lequel figurera le lieu et la date des concours, leurs natures, (TàT, doublettes ou triplettes) et leurs objectifs (concours traditionnels, championnats qualificatifs...)
- Chaque club désignera un ou plusieurs arbitres pour la saison qui veillera à la bonne tenue et au bon déroulement des compétitions. Il tranchera les litiges. Il établira les rapports pour passage devant la Commission de Discipline départementale

- Lors de chaque concours, le club organisateur désignera un arbitre de terrain, lequel devra faire respecter les règles et les comportements sur le boulodrome. Chaque joueur outrepassant ces règles se verra exclu.
- Les concours se dérouleront sur 4 parties avec tirage au sort à chaque tour. Les tirages se feront par une personne du club organisateur en présence d'un représentant de chaque club.
- Les concours débuteront à 14 heures précises, Sauf championnat de l'Aube, (voir par ailleurs) Engagements au plus tard 13 heures 50. Passé cette heure, aucune participation possible.
- A partir du 3^{ème} concours (chacune dans leur catégorie) les équipes devront être déclarées. Elles ne pourront plus être modifiées (Sauf cas exceptionnel entériné par la commission).
- A partir du 4^{ème} concours, le joueur complétant une équipe sera un joueur "isolé".
- Tout changement de joueur dans une équipe, après validation de la commission, entraînera une exclusion de la nouvelle équipe pour le classement par points et ne pourra se qualifier pour le national que par le championnat de l'aube ou le qualificatif, si les 3 joueurs ont effectué les concours obligatoires. Si ce changement n'avait que pour but théorique d'améliorer cette équipe, il sera systématiquement refusé.
- Une équipe non complète en début de partie, sera pénalisée de 3 points, puis 1 toutes les 5 minutes. Néanmoins, elle aura la faculté de commencer la partie, les joueurs ne disposant que de leurs boules. Si la mène est commencée, le joueur absent devra attendre la mène suivante.
- Pour le 1^{er} tour, le club le plus représenté verra les pions de ses équipes excluent du tirage et seront placés en position "impaire" pour le tirage afin d'éviter que les équipes de ce club se rencontrent au premier tour, dans la mesure du possible.
- En cas de nombre d'équipes impaires le "blanc" sera tiré en premier sur l'ensemble des équipes inscrites. Cette partie est considérée comme gagnée. Un joueur ne pourra être "blanc" plusieurs fois lors d'un concours.
- Aucune équipe ne pourra rencontrer 2 fois le même adversaire lors d'un même concours. Dans ce cas, un tirage semi-dirigé sera effectué.

- En priorité, chaque équipe rencontrera une autre équipe ayant remporté le même nombre de parties à partir du 2^{ème} tour. Il reste possible qu'une équipe rencontre une équipe ayant gagné plus de parties qu'elle (ou cas inverse) pour respecter la règle concernant le changement d'adversaire durant tout le concours.
- Dans la mesure du possible, un terrain laisser libre devra séparer 2 terrains ayant été attribués pour le déroulement d'une partie.
- Un tos sera réalisé par les 2 équipes pour déterminer l'équipe qui effectuera le jet du but de la 1^{ère} mène.
- Un joueur "isolé" pourra constituer une équipe dite "Panachage" que si aucun joueur de son club n'est disponible.
- Lors des concours une tenue correcte est exigée. Tenue de plage interdite. (Maillots de bain, claquettes etc...)
- Interdiction de consommer de l'alcool, de fumer, de vapoter sur les terrains
- Un joueur participant à un concours dit "sauvage" le jour d'un concours UFOLEP fera l'objet d'un rapport transmis à la commission de discipline.

Point financier :

- La participation à chaque concours sera de 5 € par joueur.
- Restitution des mises:
- Triplette: 2 victoires : 15 € - 3 victoires : 30 € - 4 victoires : 45 €
- Doublette: 2 victoires : 10€ - 3 victoires : 20€ - 4 victoires : 30€

Classement par points

Un classement par points est établi par la commission, sur les résultats de chaque joueur. Les points sont attribués de la façon suivante:

- 0 victoire = 5 points
- 1 victoire = 7 points
- 2 victoires = 10 points
- 3 victoires = 13 points
- 4 victoires = 16 points.

Ex : 3 victoires lors des 3 premières parties et défaite lors de la 4ème = 14 points (peu importe si l'autre équipe a déjà perdu une partie)

En fin de saison, si plusieurs équipes sont à égalité, le classement se fera comme suit :

1. Celle qui a remporté le plus grands nombre de concours.
2. Celle qui aura remporté le plus grand nombre de rencontres.
3. La différence en regardant les 14 points et ainsi de suite.

Tout changement de joueur dans une équipe après validation de celle -ci entraînera une exclusion de la nouvelle équipe pour le classement par points, et ne pourra se qualifier que par le championnat de l'Aube ou le qualificatif.

Une équipe déclarée au classement par points peut effectuer un changement de joueur en cas d'absence. Ce remplacement ne pourra s'effectuer qu'avec un joueur " isolé"

Championnat de l'Aube

Une tenue uniforme avec un "haut" homogène pour chaque équipe sera imposée.

Pour être éligible il faudra avoir participé aux 9 concours 3 par club, parmi les 12 proposés.

Les engagements devront parvenir à l'organisateur au plus tard le vendredi 18 heures avant la date du championnat.

Les parties débuteront à 9 h 00 précises, le tirage sera effectué à 8 h 45. Les parties de 9h00 à 12 h 00. Reprise à 14 h 00, sauf pour les barrages reprise à 13 h00.

Un décalage des horaires pourra être effectué par l'organisateur en cas d'organisation de championnat multiple ou par nécessités liées à l'organisation.

Se joue avec des équipes constituées en début de saison, et ayant participé au classement par points.

Les joueurs d'un même club ne faisant pas partie d'une équipe inscrite au classement par points peuvent constituer une triplète pour le championnat de l'Aube, (s'ils ont participé aux 9 concours parmi les 12).

Se déroule par poule, les 2 premiers de poule sont qualifiés puis par élimination directe.

Catégories pouvant participer au Championnat de l'Aube :

- Triplette vétérans
- Triplette (T.C)
- Doublette (T.C)
- Doublette jeune (En fonction des années de naissances)
- Doublette Mixte et Féminine, (avoir fait 3 concours doublette et 3 concours triplète, 1 dans chaque club).
- Tête à Tête (T.C).
- Tête à tête jeune

➤ tête à tête féminin.

Le Qualificatif au national

Avoir participé aux 9 concours minimum (3 dans chaque club sur les 12 proposés)

Valider l'inscription de l'équipe au plus tard le vendredi avant 18 heures.

Le même joueur que ceux ayant participé au classement par points.

Les joueurs (du même club) ne faisant pas partie d'une équipe concourant au classement par points, pourront constituer une équipe. Ils devront avoir participé aux 9 concours.

L'organisation se fait par poule, puis par élimination directe. Ou par rencontre entre toutes les équipes si le nombre est égal ou inférieur à 5. Dans ce cas 1 point par partie gagnée.

Le qualifié, celui qui a le plus de points. En cas d'égalité entre plusieurs équipes est qualifiée celle ayant remporté leur face à face. Encore égalité, goal-average

Si seulement 2 équipes engagées, celle ayant remporté 3 des 5 parties sera qualifiée.

Au 1^{er} tour, dans la mesure du possible, 2 équipes d'un même club ne pourront se rencontrer

Les équipes qualifiées pour le national ne pourront plus être modifiées.

Règlement adopté par le Comité Directeur de l'Aube lors de sa réunion du 29 septembre 2026.